

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2024-107
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 16 octobre 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 16 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 28**

**Nbre de suffrages
exprimés : 32**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Omar RABEL.

Excusés : MMES. MM Bernard COQU. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR

Absents : M. Valère NEDEY.

<u>Pouvoirs</u> : Bernard COQU	pouvoir à Philippe GAUTIER
Stéphanie BOURQUIN	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Jean-François HEIL	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI
Saniye AKDEMI	pouvoir à Pierre MOSSINA

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 10 octobre 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame MICHAUD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 11 septembre 2024 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

BUDGET GENERAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20241016-2024-107B-BF
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

.../...

*Extrait du registre des délibérations n°2024-107***BUDGET GENERAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 2****BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif 2024 du budget général de la ville, adopté le 3 avril 2024 a donné lieu à une première décision modificative en date du 19 juin 2024. A cet effet, le budget général de la commune (hors écritures de cession) s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	6 906 264,17 €	6 906 264,17 €
FONCTIONNEMENT	14 712 069,48 €	14 712 069,48 €
TOTAL	21 618 333,65 €	21 618 333,65 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612.11 et comme l'autorise l'instruction budgétaire comptable M57, après le vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante peut, tout en respectant l'équilibre du Budget, modifier les prévisions budgétaires inscrites sur des imputations erronées et procéder à des ajustements budgétaires en vue de la régularisation de certaines imputations ou de l'adaptation des crédits aux actions conduites.

Aujourd'hui, de nouveaux réajustements de crédits sont nécessaires afin de prendre en compte :

En Section de fonctionnement :

- Les recettes inhérentes au contrat passé avec la société Citéo dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés (+ 36 K€) ;
- Le réajustement à la baisse des crédits de subventions escomptées dans le cadre de notre politique culturelle (- 30 K€) ;
- Le réajustement à la hausse des remboursements d'assurance et des mandats annulés sur exercices antérieurs ;

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20241016-2024-107B-BF
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

- Le réajustement à la baisse des crédits inscrits au titre du programme de réfection de voirie (- 90 K€) dont la consultation s'est avérée très fructueuse ;
- Le réajustement à la hausse des crédits de réparation de candélabres (+ 40 K€) suite à de nombreux sinistres, de réparations de biens mobiliers (extincteurs, alarmes...etc.) pour 19 K€, la mise en place d'un contrat de prestations pour une plantation mécanisée des bulbes (+ 6 K€) ;
- Le réajustement de la subvention annuelle attribuée aux Francas suite à une augmentation des prestations fournies au titre de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire (+ 5 K€) ;
- L'inscription d'une provision pour subventions exceptionnelles (+ 15 K€) ;
- L'inscription en recettes (+ 145 K€) de notre attribution et en dépenses (+ 110 K€) de notre contribution au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales 2024. En effet, pour la première année, PMA est bénéficiaire du FPIC et afin de permettre aux communes de bénéficier du reversement de cette dotation, le conseil communautaire a modifié le pacte financier et fiscal de solidarité de telle sorte que le FPIC ne transite plus par l'EPCI ;
- L'équilibre de la section est rétabli par l'inscription d'une provision pour dépenses de fluides (+ 90 K€).

En Section d'investissement :

- La prise en compte d'échange de terrains avec les sociétés Idéha et Néolia ;
- Le réajustement du montant du Fonds de Compensations TVA et des amendes de police en fonction de l'encaissé ;
- L'installation d'alarmes anti-intrusion dans divers bâtiments communaux (16 K€) ;
- La réalisation d'un levé topographique sur l'ex-bâtiment Adapéi récemment acquis par la ville (+ 3 K€) ;
- La réalisation d'un aménagement rue Gigoux afin de limiter les dépôts sauvages (4 K€) ;
- L'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service des espaces verts (30 K€) ;
- Le réajustement des crédits inscrits au titre des amortissements et transferts de charges.

Vous trouverez ci-dessous un descriptif succinct par chapitre et en annexe un détail par nature et fonction de ces modifications.

A) Section de fonctionnement

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
73 – Impôts et taxes : Attribution Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2024 (FPIC).		145 304,00 €
74 – Dotations et participations : Convention Citéo pour la lutte contre les déchets abandonnés (36K€) ; Réajustement FCTVA, compensation de fiscalité et subventions politique de la ville (4K€) ; Participation élections législatives (2K€) ; Subvention pour la réparation des dégâts résultant des violences urbaines de 2023 (4 K€), réajustement subventions manifestations culturelles (-30 K€).		16 653,00 €
75 - Autres produits de gestion courante : Réajustement remboursement assurances (18 K€), débits & pénalités reçues (3 K€), locations et charges diverses (3 K€).		24 087,00 €
77 - Produits spécifiques : Mandats annulés sur exercices antérieurs.		28 555,00 €
011 - Charges à caractère général : Réajustement à la hausse ou à la baisse des dépenses relatives aux prestations de services, aux travaux d'entretien et de maintenance, aux fluides, au frais d'assurances, aux honoraires et prestations diverses...etc.	12 759,00 €	
014 - Atténuations de produits : Contribution Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2024 (FPIC).	110 051,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante : Réajustement subvention Francas, versement de dédommagement et provision pour versement de subventions exceptionnelles	21 489,00 €	
TOTAL OPERATIONS REELLES	144 299,00 €	214 599,00 €
042 – Opérations de transfert entre sections : Suppression transfert de charges dommages ouvrage site de Pézole (Recettes). Réajustement amortissements (Dépenses)	34 300,00 €	-36 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	34 300,00 €	-36 000,00 €
TOTAL GENERAL	178 599,00 €	178 599,00 €

B) Section d'investissement

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
024 - Produits de cessions : Echanges sans soulte avec la société Idéha (quartier Pézole) et la société Néolia (Site des Tâles).		480,00 €
10 - Dotations : Réajustement FCTVA suivant encaissé.		2 232,00 €
13 - Subventions : Réajustement amendes de police.		4 798,00 €
21 - Immobilisations corporelles : Réajustement programme de travaux en forêt (6 K€), installation d'alarmes anti-intrusion sur divers sites (16 K€), réalisation d'un levé topographique ex-bâtiment Adapéi (3 K€), Réfection menuiseries extérieures foyer Nodier (5 K€), réalisation d'un aménagement rue Gigoux en vue de limiter les dépôts sauvages (4 K€), Acquisition d'un utilitaire pour le service espaces verts (30 K€) et de mobilier (10 K€).	77 810,00 €	
TOTAL OPERATIONS REELLES	77 810,00 €	7 510,00 €
040 - Opérations de transfert entre sections : Suppression transfert de charges dommages ouvrage site de Pézole (Dépenses). Réajustement amortissements (Recettes)	-36 000,00 €	34 300,00 €
041 - Opérations patrimoniales : Réajustement transfert frais insertion sur opérations d'investissement.	1 359,00 €	1 359,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	-34 641,00 €	35 659,00 €
TOTAL GENERAL	43 169,00 €	43 169,00 €

RECAPITULATIF BUDGET GENERAL

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRIMITIF 2024		
* section d'investissement	6 810 175,17 €	6 810 175,17 €
* section de fonctionnement	14 543 483,48 €	14 543 483,48 €
Total Budget Primitif 2024	21 353 658,65 €	21 353 658,65 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1		
* section d'investissement	96 089,00 €	96 089,00 €
* section de fonctionnement	168 586,00 €	168 586,00 €
Total Décision Modificative n° 1	264 675,00 €	264 675,00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 2		
* section d'investissement	43 169,00 €	43 169,00 €
* section de fonctionnement	178 599,00 €	178 599,00 €
Total Décision Modificative n° 2	221 768,00 €	221 768,00 €
TOTAL BUDGET 2024		
* section d'investissement	6 949 433,17 €	6 949 433,17 €
* section de fonctionnement	14 890 668,48 €	14 890 668,48 €
Total Budget 2024	21 840 101,65 €	21 840 101,65 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE (24 voix Pour, 8 abstentions, Nadine MERCIER, Pierre MOSSINA Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI, Omar RABEL)** des voix présentes et représentées,

- **ADOpte** la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget général de la ville,

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire



Philippe GAUTIER.

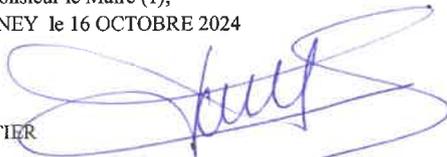
IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés
VOTES :
 Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : 10 OCTOBRE 2024

Présenté par Monsieur le Maire (1),
 A VALENTIGNEY le 16 OCTOBRE 2024
 Le Maire (1),

Philippe GAUTIER



Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session
 A VALENTIGNEY le 16 OCTOBRE 2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

Philippe GAUTIER	Daniel FERNANDES
Denis NEDEZ	Gabrielle MANZINALI
Jean-Claude HERARD	Valère NEDEY
Maud PELISSIER	Dominique DANGEL
Georgette CUENOT	Nadine MERCIER
Roland GAMBERI	Pierre MOSSINA
Gérard PATEREK	Claude-Françoise SAUMIER
Catherine PARROT	Stéphanie BOURQUIN
Elisabeth COQU	Jean-François HEIL
Bernard COQU	Jean-Louis RENGGLI
Armando LOPES	Saniye AKDEMIR
Nourreddine DRAYAF	Omar RABEL
Stéphanie GAUTIER	Martine MICHAUD
Claudia FERNANDES	Arnaud JACQUOT
Anne-Lise GARCIA	Arnaud PAVILLARD
Thierry MAILLOT	Lise VURPILLOT
Marie HUGONOT	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le **23/10/24**, et de la publication le **24/10/24**

A Valentigney, le **24/10/24**

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
 025-212505804-20241016-2024-107B-BF
 Date de télétransmission : 23/10/2024
 Date de réception préfecture : 23/10/2024